



## FORMATION DE L'ODTI

# LA PROTECTION SOCIALE DES ÉTRANGERS (ÉTATS TIERS ET EUROPE)

Session d'un jour le 01/10/2015 de 9H à 12H et de 14H à 17H

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'ODTI est agréé au titre de la formation permanente (n° de déclaration d'activité : 82380526638)

Lieu du stage : ODTI – 7 Place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble.

Coût de la session d'un jour : 210 euros (exo TVA).

Référents et Intervenants : Monsieur Elias BOUANANI, Responsable du Pôle Juridique Ressources (Tél : 04.76.44.99.51 / Email : eliasbouanani@odti.fr) et Madame Nadège ROBIN, Juriste près du Service Juridique de l'ODTI (Tél : 04.76.44.99.58 / Email : nadegerobin@odti.fr).

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### I/ Introduction

- La protection sociale en France
- La protection sociale des étrangers en France et les textes de référence

#### II/L'accès des étrangers à la protection sociale en France

- Assurance maladie / maternité / invalidité / AT – MP
- CMU et CMUC
- AME
- Les conditions de nationalité, résidence, régularité de séjour et d'ancienneté de séjour
- Repères généraux sur le droit à la domiciliation
- Les voies de recours

#### III/ L'accès des étrangers aux prestations familiales en France

- Les allocations familiales (enfant(s) entré(s) hors regroupement familial..., accords internationaux et bilatéraux, DCEM, Jurisprudence)
- Le RSA
- Les conditions de nationalité, résidence, régularité de séjour et d'ancienneté de séjour
- Détection des fraudes et convention
- Les voies de recours

#### **IV/ Retraités étrangers et minimum vieillesse en France**

- Les prestations non contributives
- Les conditions de nationalité, résidence, régularité de séjour et d'ancienneté de séjour
- Les voies de recours

#### **ECHANGE DE CAS / EXERCICES PRATIQUES**